



Yam Boxing Clubs



HARAUCOURT FRANCE - Ardennes

2^{ème} Marche Populaire Internationale



15 Mars 2026

Parcours de 5, 10, 15 et 20 Kms

Membre de la FFSP n°F1417

VISA 2026 08 19 Z

Internet : <http://www.ffsp.fr> : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national du
20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : Cosec, salle multisports

Rue de la Gare 08450 HARAUCOURT

Horaires : 5 – 10-15 kms Départ de 08h00 à 14h00
20 kms Départ 8h00 à 11h00
Retour limité à 17h00

Parcours : « 5, 10, 15 et 20 » kms, sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : **Sur place**

Inscriptions : BOZET Claire

Adresse de correspondance
08450 REMILLY AILLICOURT
Téléphone : 06 42 88 61 18

Récompenses : Aux groupes de plus de 50 participants

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson une petite collation gratuite à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Secourisme : **Premiers secours :** Mis en place par l'association dès le départ.

Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ?

Signalez-le en écrivant à :

Signal-sports@sports.gouv.fr